Rouleau de pictos - Lunettes protection obligatoires - M004

Référence : A2181807



DESCRIPTION :

- Matière : Vinyle
- Format : Rond
- Coloris : Bleu
- Pictogramme ISO 7010 : M004 - Lunettes de protection obligatoires
- Coloris Pictogramme : Blanc
- Dimensions : ø25 mm, ø50 mm, ø100 mm





INFORMATION PRODUIT

Rouleau de Pictogrammes d'Obligation ISO EN 7010 "Lunettes de protection obligatoires" M004

Disponible en rouleau de 250 étiquettes à adhésif permanent. Ces étiquettes peuvent **être placés sur des cartons, de la marchandises ou encore des machines** pour que les salariés ou visiteurs puissent avoir connaissance des interdictions

Notre pictogramme **M004 Lunettes de protection obligatoires** permet de signaler les zones où il est obligatoire de porter des lunettes de protection. C'est notamment le cas dans les entrepôts ou les ateliers dans lesquels les employés peuvent être en contact avec des particules ou des poussières susceptibles de causer des dommages au tissu oculaire.

De plus, ce pictogramme est **conforme à la norme ISO 7010**, une norme internationale visant à l'**harmonisation de la signalisation de sécurité** pour la délivrance d'un message universel compréhensible par tous.

L'utilisation de rouleaux de pastilles permet d'**apposer rapidement des informations** sur des documents, des produits, des boites ou encore des cartons pour **rappeler aux salariés et aux visiteurs qu'il est obligatoire porter des équipements de protection individuelle**, dits **EPI**, **par mesure de sécurité**.

Caractéristiques

- **Matière :** Vinyle
- **Format :** Rond
- **Coloris :** Bleu
- **Pictogramme ISO 7010 :** M004 - Lunettes de protection obligatoires
- **Coloris Pictogramme :** Blanc
- **Dimensions** :
  - ø25 mm
  - ø50 mm
  - ø100 mm

Norme ISO 7010

Ce pictogramme est **conforme à la norme ISO EN 7010**.

La norme ISO EN 7010 sur les pictogrammes de sécurité est **obligatoire depuis le 1er janvier 2014**. Elle harmonise la signalétique de sécurité afin de la rendre compréhensible par tous au niveau international.

Toute nouvelle installation de panneaux doit être conforme à cette norme et présenter les pictogrammes conformes.

Pour les panneaux déjà installés, la réglementation ne vous impose pas de les changer. Toutefois, il est **fortement conseillé de les mettre aux normes** pour éviter toute confusion.

Information importante : cet équipement participe à la prévention des risques et doit être choisi en cohérence avec les spécificités de votre site et de votre activité.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. A2181807 Diamètre - 25 mm

Réf. A2181907 Diamètre - 50 mm

Réf. A2182007 Diamètre - 100 mm